



Téléviseur garanti non réparé

Par **sebdumoulard_old**, le **31/08/2007** à **11:57**

J'ai acheté un téléviseur lcd de marque Isonic au magasin Auchan (Faches thumesnil). Un défaut d'image m'a conduit a contacter le SAV Auchan, qui m'a dans un 1er tps indiqué que ce modèle étant "garanti fournisseur 2 ans", la procédure que je devais respecter consistait a contacter isonic pour un enlèvement a domicile. Le n° étant visiblement HS (aucune réponse), Auchan m'a envoyé un technicien qui a diagnostiqué une carte mère HS, mais m'a confirmé "ne pas avoir le droit d'intervenir, conformément à la procédure de garantie de ce modèle". J'ai donc dû contacter la seule sté travaillant pour Isonic : TE Service, qui m'a demandé de lui faxer la facture. J'ai du les relancer à plusieurs reprises avant qu'on vienne enfin chercher mon téléviseur. Deux mois plus tard, n'ayant aucune nouvelle, j'ai réussi a les contacter : on m'a affirmé que la réparation était effectuée et proposé un retour de mon poste le lendemain. Le lendemain mon poste m'a été rendu. Je me suis aperçu qq heures plus tard que la télécommande était cassée, et le lendemain que mon poste souffrait toujours de la même panne. TE service a donc repris mon poste+telecommande. 15 jours plus tard, suite a ON appel, on m'indique que la carte mère, tt comme le poste sont en rupture...Le sav Auchan vers qui je me suis retourné m'affirme être impuissant (procédure...). Te service m'a incité à accepter un poste de prêt, qui s'avère aussi défectueux. Bref je possède donc un poste garanti, mais visiblement irréparable, et personne n'accepte de me rembourser... Que puis-je faire? Merci.

Par **Jurigaby**, le **31/08/2007** à **16:43**

Bonjour.
-Vous pouvez vous retourner contre auchan sur le fondement de la garantie des vices cachés.
-Vous pouvez également vous retourner contre Isonic au motif de l'inexécution de sa garantie contractuelle.
Dans les deux cas, il s'agit d'une procédure

judiciaire et il donc conseillé de prendre un avocat.rnrnEn attendant, vous pouvez toujours leurs envoyer une lettre recommandée AR les mettant en demeure de vous rembourser le prix du téléviseur.

Par **maitreiledefrance_old**, le **01/09/2007** à **12:37**

tout à fait d'accord